



L'Hon. James Moore
Ministre du Patrimoine canadien
Chambre des communes
Ottawa, Ontario
K1A 0A6

20 octobre 2009

Monsieur le Ministre,

Je vous écris aujourd'hui au nom de la Présidente du conseil d'administration de la Conférence canadienne des arts (CCA) pour vous prier instamment de considérer rétablir le financement pour l'enregistrement et la distribution de la musique dite spécialisée, programmes dont l'abolition faisait partie de l'annonce, par ailleurs bienvenue, du renouvellement pour cinq ans du Fonds de la musique du Canada.

La CCA s'est réjouie publiquement du fait que votre gouvernement se soit engagé à long-terme dans le renouvellement de ce Fonds et que vous reconnaissiez le besoin d'augmenter les sommes investies dans le développement de marchés numériques et internationaux. Ces deux secteurs bénéficieront certainement d'un accroissement des budgets disponibles par l'entremise de FACTOR et de MusicAction.

Il est toutefois malheureux que cette nécessaire injection de fonds se soit faite aux dépens de ce que nous estimons être un investissement stratégique important dans la diversité culturelle de notre pays et dans le développement de nouvelles formes musicales qui, si elles ne sont pas immédiatement rentables, pourraient éventuellement le devenir.

Pourquoi la CCA vous invite-t-elle à trouver de l'argent neuf pour recréer ces programmes ou encore en développer une version améliorée? Fondamentalement, parce qu'investir dans ce qui peut sembler marginal aujourd'hui peut façonner notre culture demain et, également, parce qu'il est important que le gouvernement fédéral contribue au développement de cette incroyable ressource naturelle que sont les diverses communautés culturelles qui constituent le tissu actuel de la société canadienne. Il est important pour le gouvernement d'investir dans la recherche et le développement de nouvelles formes d'expression musicale.

C'est d'autre part par le biais de programmes semblables que le Canada s'acquitte domestiquement de l'engagement à la diversité culturelle que nos gouvernements successifs ont pris en ratifiant, puis en appuyant sur la scène internationale, la Convention de l'Unesco de 2005. La diversité culturelle commence ici même, en appuyant une créativité de chez nous qui y trouve ses racines.

Quant à l'argument économique, on a plusieurs exemples de genres musicaux ou de musiciens qui sont passés avec succès des programmes gérés par le Conseil des Arts à ceux de FACTOR/MusicAction quand leur réputation les a menés à une forme de rentabilité commerciale. La musique canadienne de tradition celte en est un exemple, de même que des artistes d'origines culturelles diverses dans des genres comme le gospel, le jazz ou la musique expérimentale, qui n'ont publié qu'un modeste catalogue d'œuvres. Par ailleurs, sur la foi des informations dont nous disposons, il semble n'exister qu'une très faible proportion de doublons entre les programmes abolis et ceux de FACTOR/ MusicAction. (voir Annexe 2)

La somme relativement modeste de 1,3 millions de dollars investie dans l'enregistrement et la distribution de la musique dite spécialisée fait pourtant toute la différence du monde pour les artistes, créateurs et petits ensembles, dont plusieurs jouissent d'une excellente notoriété sans pour autant être commercialement rentables au sens établi du terme.

Votre communiqué du 31 juillet dernier disait:

« Les modèles commerciaux de l'industrie de la musique évoluent. Les entreprises qui misaient principalement sur la vente de disques doivent maintenant diversifier leurs sources de revenus (par exemple, en organisant des concerts ou par la vente d'articles reliés) et se tourner vers les modèles numériques (dont les magasins en ligne, les abonnements, les téléchargements vers les appareils mobiles et l'écoute en continu) pour promouvoir et vendre des enregistrements musicaux.

La promotion et la vente d'enregistrements musicaux en ligne sont essentielles pour ouvrir de nouveaux marchés pour la musique canadienne. Nos artistes et nos entrepreneurs de la musique doivent non seulement s'assurer que les œuvres sont offertes en format numérique, mais aussi en assurer la plus grande visibilité possible pour que les consommateurs puissent les trouver parmi toutes les autres offertes en ligne. En 2008, près de 53 p. 100 des internautes canadiens ont affirmé avoir de la difficulté à trouver les œuvres d'artistes canadiens en ligne. (Source : Decima Research) »

Nous ne pourrions être plus d'accord avec ces affirmations, et c'est la raison pour laquelle nous soumettons à votre attention que restaurer les programmes abolis est tout aussi important qu'il pouvait l'être d'augmenter ceux gérés par FACTOR/MusicAction.

Plusieurs des artistes visés enregistrent, donnent de spectacles, font des tournées, font leur promotion et leur distribution en s'appuyant sur ce nouvel outil qu'est l'internet, mais ils ne pourront jamais atteindre le prochain niveau de viabilité financière sans l'appui de programmes comme ceux qui ont été éliminés.

Un enregistrement pour un créateur ou un ensemble de musique "spécialisée" est une carte d'affaire. C'est une façon de faire la promotion d'une tournée. Cela peut ouvrir la porte à une distribution réussie sur internet. Cette dernière possibilité a désormais beaucoup moins de chance de se réaliser par suite de la disparition du Service de distribution sans but lucratif que le Centre de musique canadienne (CMC) a mis sur pied grâce à l'appui financier fourni par le ministère du Patrimoine depuis tant d'années.

Opérant au coût annuel de 150 mille dollars, le Service de distribution du CMC donne accès aux marchés internationaux à 1300 titres produits par 168 étiquettes canadiennes indépendantes. En regroupant des catalogues trop petits pour être considérés par les grandes agences de distribution, le CMC a pu négocier en leur nom l'accès à des agences comme Naxos ou l'Independent On Line Distribution Alliance (IODA), ce qui leur permet d'accéder à 300 services de distribution en ligne (voir Annexe 1). Ce programme permet donc le développement de marchés pour ces formats spécialisés de musique canadienne qui ne pourraient autrement trouver leurs auditoires. Le CMC n'aura d'autre choix que de fermer son Service de distribution le premier avril 2010 à moins que le programme soit renouvelé.

Nous avançons qu'un million trois cent mille dollars est un investissement public plus que raisonnable pour que ces formes émergentes et expérimentales d'expressions musicales canadiennes puissent jouir des effets bénéfiques de cette fameuse "longue queue" de la nouvelle économie basée sur l'Internet.

La CCA vous prie donc de chercher un financement de remplacement, ou mieux encore, des programmes augmentés pour appuyer les musiques dites spécialisées. Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette requête et demeurons à votre disposition pour en discuter davantage.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Pineau', written in a cursive style.

Alain Pineau
Directeur général

Exemples d'artistes et d'ensembles canadiens distribués par le Service de distribution du CMC

- Hannaford Street Silver Band
- I Musici de Montreal Ensemble
- Kitchener - Waterloo Symphony
- James Campbell (jazz)
- Orchestre Metropolitain
- Winnipeg Symphony
- Toronto Mendelssohn Choir
- Elmer Iseler Singers (choir)
- Espirit Orchestra
- Vancouver Chamber choir
- Rivka Golani (soloist, viola)
- Penderecki String Quartet
- St. Lawrence String Quartet
- Gryphon Trio
- Winnipeg Chamber Music Orchestra
- Aventa Ensemble
- Elektra Womens Choir
- Dave McMurdo Jazz Orchestra
- Nathaniel Dett Chorale
- Evergreen Gamelan Ensemble
- True North Brass
- Hugh Fraser Quintet
- Molinari String Quartet
- Musica Viva
- NEXUS
- Nimmon's n.Nine Jazz orchestra

**Réceptaires 2008 d'une subvention pour un enregistrement de
musique spécialisée**

Voir le document pdf joint